

PROPOS D'UN ARCHÉO...

Sur la notion de classe:

A un moment où les plumitifs au service du grand capital affirment qu'il n'y aurait plus de «*classe ouvrière*» (et à qui les grèves récentes, les événements de Saint-Nazaire et ceux à venir risquent d'opposer un cinglant démenti), il n'est peut-être pas inutile de préciser ce que nous entendons par classe sociale.

On admet communément que l'appartenance à une classe est fonction de la place qu'on occupe dans les rapports sociaux de production - quelles que soient les «*idées*» qu'il professe, quelles que soient les idéologies auxquelles il adhère, celui qui vend sa force de travail appartient, qu'il le veuille ou non, à la classe ouvrière.

Mais si l'existence d'hommes ne pouvant, socialement et économiquement, survivre qu'en vendant leur force de travail est suffisante pour pouvoir affirmer l'existence d'une classe, elle ne suffit pas à constituer une classe, c'est-à-dire un groupe d'hommes conscients qu'ils ont des intérêts communs nécessitant, pour être défendus, un minimum d'organisation commune les conduisant à adhérer à une organisation syndicale qui est, n'en déplaise à certains, l'expression politique élémentaire de la classe ouvrière.

C'est ce que nos prédécesseurs exprimaient lorsqu'ils parlaient des «*travailleurs conscients et organisés*».

Et c'est pourquoi, et en dépit des objections de l'ami Marc Prévotel, je persiste à croire que le distinguo entre la classe en soi, c'est-à-dire existant «*indépendamment des erreurs, des illusions, des applications individuelles, et conformément à sa définition ou à l'idée commune qu'en ont les hommes...*», et la classe pour soi, c'est-à-dire l'existence d'une organisation de classe constituée pour peser sur le cours historique des événements, doit être maintenu.

Et c'est également pourquoi il ne me semble pas faux d'affirmer que «*les travailleurs se constituent en classe par l'organisation*». La contradiction n'est qu'apparente.

On pourrait ajouter que la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives constituait une sorte de reconnaissance officielle de l'existence d'une classe organisée face à l'Etat. De même que les fameux accords salariaux conclus entre l'Etat et les organisations de fonctionnaires, si vilipendés par les «*néo-socialistes*» de la CFDT, qui, outre les avantages arrachés par les fonctionnaires, désacralisaient l'Etat en établissant un distinguo entre l'Etat et l'Etat-patron. Et le fait que dès leur arrivée au pouvoir, les tenants du «*socialisme à la française*», autrement dit les néo-socialistes, se soient ingéniés à remettre en cause les dispositions de la loi sur les conventions collectives et aient purement et simplement supprimé les accords salariaux dans la fonction publique situe la place qu'ils occupent dans les rapports de classes.

Et Catherine Lalumière, qui, à n'en pas douter, n'a rigoureusement rien à voir avec la classe ouvrière, avait, de son point de vue (celui d'un valet du grand capital) tout à fait raison d'affirmer péremptoirement: «*L'Etat ne contracte pas, il décrète!*».

Les amis de la Histadrout?

Nous avons, il y a quelques années, créé une association dénommée *Les Amis syndicalistes de la Histadrout*.

Il s'agissait alors d'affirmer notre solidarité avec les militants de la centrale israélienne.

Autrement dit, notre démarche s'inscrivait dans la tradition de l'internationalisme ouvrier.

Or voilà que se crée une association intitulée «*Les Amis de la Histadrout*» qui regrouperait des «*syndicalistes*», des politiques et... des entrepreneurs!

A dire vrai, cette association devrait plutôt s'intituler «*Les Amis de l'Etat d'Israël, de ses milieux d'Affaires et... de l'Etat français*» !

De plus, de par sa composition et ses objectifs, elle s'inscrit dans l'opération «*recomposition syndicale*».

Autrement dit, on peut considérer qu'elle est le résultat d'une immixtion des «*services*» israéliens dans la vie syndicale française, ce qui, toute considération nationaliste mise à part, est à proprement parler inadmissible.

On peut regretter que des confédéraux de la CGT-FO aient accepté de siéger à qualité dans les instances de cette association politico-syndicale. André Bergeron lui-même se serait fait piéger en acceptant de siéger dans le comité d'honneur (sic) de ce «*machin*».

Mais reconnaissons que cette opération peu ragoûtante a au moins le mérite de répondre à la campagne de ceux qui accusent Marc Blondel d'être «*l'homme du PS*» et de la reconstitution syndicale.

Il suffit de constater que Blondel fait partie des amis syndicalistes de la Histadrout alors que Claude Pitou, qu'on présente comme «*indépendant*», soutient les amis de l'Etat d'Israël abusivement nommés «*Les Amis de la Histadrout*», notamment en leur accordant un stand à la fête de FO.

A moins que certains confondent la Histadrout avec l'Etat d'Israël et le sionisme, comme on pourrait le comprendre à la lecture du texte suivant, qui évoque:

«Le portrait de l'homme idéal produit de cette société: esprit pionnier, d'initiative et de responsabilité, de création et de fraternité, d'abnégation et de solidarité. Ces caractères, en dépit de l'évolution et des problèmes de la société israélienne, existent encore et forment le terreau et la spécificité de l'Etat sioniste».

Cela étant, dans le bulletin d'information (avril-mai 1988) des «*Amis de la Histadrout*» en France, on peut notamment lire:

«Le 22 février, «Les Amis de la Histadrout», en collaboration avec «ICOSI», ont tenu une conférence-débat à la Maison de l'Europe sur le thème: «La Histadrout et la société israélienne à l'heure présente.

La réunion avait été précédée d'un pot amical où tous les participants avaient pu échanger très librement avis et propos.

A la tribune, présidée par Itzhak Aviran, ministre plénipotentiaire de l'ambassade d'Israël, étaient présents et intervinrent:

- Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine,
- Albert Memmi, professeur à Paris X et écrivain,
- Roger Ascot, journaliste et écrivain,
- Arié Shapir, représentant du MAPAM et membre d'un kibboutz,
- Michel Rille, secrétaire de la fédération FO de la Métallurgie,
- Dani Rosolio, président de la «Hevrat Haovdim».

Le débat était animé par notre ami Jean-Michel Rosenfeld.

Parmi les participants, on notait la présence, de, représentants des syndicats CFDT, FO; de la Mutualité française et l'ICOSI».

On remarquera que Michel Rille n'hésite pas (en toute indépendance) à exciper «*son titre de secrétaire de la fédération FO de la métallurgie*».

On notera également la présence de «*représentants de la CFDT, de FO et de la Mutualité*».

On apprend également que «*plusieurs personnalités politiques étaient venues prêter leur concours à cette conférence*».

Enfin, dans une résolution, «*les Amis de la Histadrout*» affirment vouloir «*tirer des leçons de l'expérience israélienne pour la solution de problèmes qui préoccupent aujourd'hui la pensée sociale dans tout le monde libre*».

On peut être solidaire des syndicalistes de la Histadrout sans pour autant vouloir transposer leurs positions politiques... en France et... dans le monde libre!

Ou encore moins se faire les agents commerciaux des entreprises de la Histadrout comme l'indique la résolution suivante:

«(...) Créer des cadres de jumelage et de parrainage (...) entre des hommes d'affaire et organismes économiques et les sociétés et entreprises de la Histadrout, pour la promotion du marketing de leurs produits et la coopération avec elles...».

Enfin, il n'est pas interdit de s'interroger sur la volonté affirmée par «*Les Amis de la Histadrout*» de «*créer un fonds commun à la Histadrout et au Judaïsme de la Diaspora pour investir dans des projets économiques destinés aux régions de développement pour y créer des emplois et y améliorer la qualité de vie*».

Décidément, on est loin de la solidarité syndicale à l'égard des militants de la Histadrout!

Le CCN de FO et l'institution scolaire:

«L'art de former des hommes est, en tout pays, si étroitement lié à la forme du gouvernement qu'il n'est peut-être pas possible de faire aucun changement considérable dans l'éducation publique, sans en faire dans la constitution même des Etats». Helvetius (1757).

A propos du dernier CCN de la CGT-FO qui s'est tenu à Rennes les 15 et 16 juin dernier, *Gestion Sociale*, décidément bien informé, relève: «*Le poids de la majorité silencieuse dans l'organisation réformiste: pour la première fois depuis longtemps, de nombreux représentants de la «majorité silencieuse» de Force Ouvrière sont intervenus pour soutenir la ligne traditionnelle de l'organisation, face aux tenants du «maximalisme».*».

Précisons que «*les tenants du maximalisme*» sont ceux qui, à FO, refusent le «*partenariat gouvernement-syndicat*» et veulent maintenir l'indépendance de la CGT-FO.

Il est exact qu'à Rennes, ils se sont trouvés face à une fraction organisée de militants divers mais se réclamant, peu ou prou, du «*modernisme*», c'est-à-dire du «*catholicisme social*».

Dans ces conditions, pas étonnant que cette «minorité» qui se veut agissante ait choisi comme terrain de combat l'opposition à toute allusion au rôle de la CGT-FO et de ses organisations dans le secteur de l'enseignement, qu'apparemment ils réservent à la FEN et au SGEN-CFDT.

Malgré tout, et aux termes de discussions plutôt âpres, elle a dû se résoudre à voir figurer dans la résolution finale votée à l'unanimité, c'est-à-dire par la majorité (silencieuse ou non) le paragraphe suivant:

«Concernant l'enseignement, le CCN estime que l'école, au même titre que la protection sociale, le pouvoir d'achat, l'emploi, fait partie des préoccupations premières de la CGT-Force Ouvrière. Défendre les salariés c'est d'abord agir pour qu'ils acquièrent dans leur jeunesse les connaissances et les aptitudes nécessaires pour tenir leur place dans un monde professionnel de plus en plus exigeant et dans tous les actes de la société.

Le CCN confirme la volonté de la Confédération de développer le syndicalisme FO dans l'enseignement.

Le CCN de la CGT-Force Ouvrière considère qu'il faut s'en tenir à la vocation de l'école: instruire les jeunes et les amener au meilleur niveau de connaissances qu'ils sont capables d'atteindre, sans se substituer aux familles auxquelles appartient l'éducation de leurs enfants».

Tout est bien qui finit bien!

Une lettre de Roger Adiveze:

Roger Adiveze, secrétaire de l'UD-FO de l'Aude et qui, dans les CCN de la CGT-FO, se fait régulièrement le porte-parole des positions du PS, a au moins le mérite de la franchise.

Voici ce qu'il écrit à Liaisons Sociales :

«Roger Adiveze souligne d'abord dans sa lettre qu'il est «tout a fait inexact» de parler de «corps d'élite RPR» dans FO: «Si vous connaissiez bien notre famille syndicale, vous sauriez qu'il n'y a parmi les secrétaires d'UD pratiquement aucun secrétaire d'UD RPR, alors que la grande majorité est d'obéissance socia-

liste non déguisée».

Pour le secrétaire général de l'UD-FO de l'Aude, il n'y a pas non plus de «maximalisme» à Force Ouvrière pas plus que de «majorité silencieuse»: «Il y a régulièrement des camarades qui s'expriment lors des CCN - parfois avec force -, c'est mon cas car si je considère que les minorités peuvent jouer un rôle, elles ne peuvent prétend peser de façon déterminante en quoi que ce soit - elle le savent bien -, et pour ma part, je me charge de le leur dire (Hébert... notamment)». Selon lui, il est également «faux» que «Marc Blondel joue plutôt une ligne de gauche»: «Marc Blondel est candidat, comme Claude Pitous, il a ses partisans qui ne se détermineront en aucun cas selon leur appartenance ou leur affinité politique. Vous seriez d'ailleurs très étonné je vous disais que nombreux sont les secrétaires d'UD, socialistes, bien connus de l'organisation, qui ont porté leur choix sur Claude Pitous».

Conclusion de Roger Adiveze: «A Force Ouvrière, tout est beaucoup plus simple que vos commentaires ne semblent l'indiquer - il y a certes comme toujours en pareille période, quelques turbulences -, qui, croyez-moi, ne porteront nullement atteinte à l'Unité et à la Cohésion de l'organisation à laquelle nous sommes tous très attachés».

Peut-être conviendrait-il de rappeler à l'Ami Adiveze la formule de Robert Bothereau: «A FO, il y a des minoritaires mais pas de minorités» (1).

Personnellement, il m'est certes arrivé d'être «minoritaire» sur tel ou tel problème mais j'ai conscience d'avoir été beaucoup plus souvent majoritaire, notamment à propos de l'indépendance du mouvement syndical qui, aujourd'hui comme hier, demeure le problème central.

Pour autant, je ne me sens lié à aucune «minorité».

Pas même celle qui, semble-t-il, s'est organisée lors du dernier CCN pour défendre au sein de la CGT-FO, les positions de la FEN et de la CFDT, ce qui, Roger Adiveze en conviendra, ne pourrait que nuire à l'unité et à la cohésion de l'organisation à laquelle lui et moi, en dépit de nos divergences, sommes attachés.

Alexandre HÉBERT.

(1) Cela étant, nous ne manquons pas d'être inquiets lorsqu'on lit dans *Le Nouvel Economiste* du 24 juin 1988: «A Force Ouvrière, le ton se durcit dans la course à la succession de M. André Bergeron, qui interviendra à la fin de l'année. Le favori, M. Claude Pitous, aurait fait savoir qu'en cas de victoire il ne reconduirait pas dans ses fonctions son challenger, M. Marc Blondel actuellement responsable du secteur économique à la confédération. Après les menaces sur le détachement de Tournafol, nous en sommes aux menaces sur les affectations confédérales. Qui excluent qui?...». Qu'est-ce à dire?

SYNDICALISME DE «SERVICES» OU DE REVENDICATIONS ?

Les salariés ne se syndiquent pas pour des raisons idéologiques, mais pour défendre leurs intérêts immédiats, pour améliorer leurs conditions matérielles d'existence. A cette action qu'ils mènent par le syndicat, peuvent venir s'ajouter d'autres activités comme, par exemple, la défense juridique.

Le syndiqué, victime de l'arbitraire patronal, sanctionné, à qui l'on supprime des acquis conventionnels ou légaux, demande tout naturellement aux responsables du syndicat d'organiser sa défense. Il a raison, parce que s'il a adhéré, s'il a rejoint l'organisation collective qu'est le syndicat, c'est aussi pour cela.

Assurer la défense juridique, intervenir dans d'autres domaines qui sont de la compétence syndicale pour tenter de résoudre favorablement les cas individuels, ce n'est pas «rendre un service», c'est défendre l'intérêt individuel d'un salarié contre d'autres intérêts; en remplissant cette mission, le syndicat assume son rôle naturel.

Cette fonction du syndicat n'est possible que parce qu'il est, d'abord, une force collective qui, à cause de

cela, peut organiser la solidarité pratique entre les individus appartenant à la même classe sociale.

Il n'y a rien de commun entre cette réalité aussi ancienne que le syndicalisme lui-même et la conception qui tend à se développer selon laquelle les syndicats devraient consacrer le plus clair de leur temps à gérer beaucoup plus «*de services*» de toutes sortes, de façon à «*fidéliser*» les adhérents et à en gagner de nouveaux. Il n'est pas surprenant que cette idée se répande dans une période où la gestion de la crise exige que les capitalistes et leurs Etats recherchent un consensus impliquant les syndicats dans la co-gestion de cette crise: des syndicats cogérant les effets n'a guère influé sur la réalité sociale, Raymond Soubie n'en écrit pas moins, «*très prudemment*»: «*La météorologie sociale est un art encore plus difficile que la prévision du temps*».

André Bergeron a tout à fait raison de répéter inlassablement les mêmes propos concernant les salaires, la diminution de la durée du travail, la protection sociale collective. Si le secrétaire général d'une confédération ne rappelait pas les préoccupations de ses mandants, que voudrait-on qu'il dise?

Si le syndicat ne s'obstinait pas à formuler en permanence les revendications essentielles des salariés, s'il n'essayait pas d'agir pour les faire aboutir, autrement dit s'il abandonnait sa raison d'exister, que deviendrait-il? Organisateur de loisirs, de soirées culturelles, de voyages? Avec en plus la participation à la «*gestion des personnels*» dans le cadre de «*l'inévitable modernisation*» des entreprises? Ce qui signifie en clair la gestion des déclassements, des licenciements?

Gageons que si le syndicalisme ouvrier indépendant confédéré s'engageait dans cette voie, on n'entendrait plus parler de crise du syndicalisme, et que les subsides afflueraient. Le problème des cotisations serait résolu, mais aussi, du même coup, celui de l'indépendance.

Pour en revenir aux «*prévisions météorologiques*», s'il n'est pas question ici de jouer à Mme Soleil, disons que plusieurs faits indiquent depuis deux ou trois mois qu'il n'est pas impossible que le temps se gâte. Encore qu'en ce domaine, les mêmes effets désastreux de la crise pour les salariés, en même temps qu'ils organiseraient des «*services*» pour ces mêmes salariés, voilà une belle perspective pour tous ceux, d'où qu'ils viennent, dont la hantise est que lassée d'être éternellement dupée, révoltée par les promesses et engagements électoraux non tenus, la classe ouvrière ne fasse irruption sur le scène sociale, bousculant les savantes constructions consensuelles.

Dans *Liaisons Sociales mensuel* (12 septembre 1988), Raymond Soubie, traitant du «*rituel*» de la rentrée sociale, remarque qu'«*André Bergeron affirme depuis quelques années, à propos des salaires, qu'il ne faut pas trop tirer sur la corde*».

Constatant que depuis plusieurs années, la répétition des mêmes propos n'auront pas la même signification pour tout le monde: mauvais temps pour le CNPF et son gouvernement, mais beau temps pour la classe ouvrière. Les ouvriers des chantiers de Saint-Nazaire, les personnels des hôpitaux, et plus particulièrement les infirmières et infirmiers, nos camarades de l'*Association pour la formation professionnelle des adultes*, les enseignants de Tours, les journalistes des chaînes publiques de télévision et de radio montrent qu'il est possible d'organiser l'action autour de quelques revendications qui, pour l'essentiel, sont centrées sur le pouvoir d'achat et sur les effectifs, donc sur l'emploi.

La pression exercée ailleurs, comme à la Sécurité sociale pour la défense du régime de retraite complémentaire, la tension qui grandit dans plusieurs entreprises sont la preuve que l'expression concrète du mécontentement généralisé est en train de s'organiser.

Nul ne peut prétendre fixer des délais et prévoir un calendrier précis. Ce sera de l'irresponsabilité totale. Mais, ce qui n'est pas irresponsable, c'est d'affirmer que la période d'attente des salariés est terminée. Nous entrons dans celle de la maturation, pendant laquelle de grèves générales, mais partielles, dans des secteurs donnés préparent des mouvements de plus grande ampleur.

Il serait dommage que le syndicalisme, et notamment le syndicalisme libre, indépendant, ne s'appuie pas sur ce mouvement réel, sur cette reconstitution d'un rapport de forces favorable aux salariés, pour dire clairement au patronat que l'on ne «*négoce plus à partir de ses propositions et revendications, mais à partir des nôtres*». Inverser la tendance, reprendre l'initiative, il n'y a pas de tâche plus urgente pour le syndicalisme.

J. SALAMERO.

SALUT MYSTAG...

Robert François, qui exerçait la profession d'illusionniste sous le pseudonyme Mystag, a été tué dans un accident d'automobile dans le courant du mois d'août.

C'était un anarchiste individualiste, et il nous arrivait souvent d'apprécier différemment les situations, mais ces divergences d'opinions entre militants n'entamaient pas une camaraderie réciproque. Et nous nous retrouvions unis dans le combat laïque et rationaliste.

Mystag mettait à profit sa maîtrise de l'illusionnisme, de la «*magie*» pour participer à la lutte nécessaire contre tous les charlatanismes, toutes les mystifications, de la «*para-psy*» aux religions. Il nous manquera. Et il est souhaitable que d'autres s'engagent dans cette voie difficile où l'amateurisme spontané n'est pas de mise.

L'A.S.

DIEU QUE SCORSESE EST CHIANT !

Il nous lisait toujours la même histoire, triste et banale histoire d'un homme d'autrefois qui portait un bouc au menton, un agneau sur les épaules et qui mourut cloué sur deux planches de salut après avoir beaucoup pleuré sur lui-même dans un jardin, la nuit. C'était un fils de famille, qui parlait toujours de son père...

Jacques Prévert (1)

Il fallait un Anglais pour tirer de cette légende imbécile un excellent roman de SF (2). Un bon chrétien britannique a pourtant des doutes sur la réalité de la crucifixion... qu'il était sensé d'écrire «*Crucifiction*». Pour aller y voir de plus près, il invente une machine à remonter le temps, se trompe un peu dans ses coordonnées et arrive en Palestine trois ou quatre ans avant la date présumée. Il y cherche, en vain, un certain Jésus qui serait plus ou moins prophète, qui se prendrait - quand il est défoncé - pour un fils de Dieu et qui réussirait parfois quelques tours de magie.

Il parcourt en long, en large et en travers, de l'est à l'ouest et du nord au sud, la Galilée, la Samarie, la Judée, longe plusieurs fois les rives de la Mer morte, du Jourdain et du lac de Tibériade. Des nêfles! Personne n'y a entendu parler de cet idiot illuminé.

En fouinant avec persévérance, notre chrononavigateur arrive cependant à dégoter dans un patelin pourri un charpentier qui se nomme Joseph, époux d'une certaine Marie plutôt couche-toi-là qui l'attire sur un tas de copeaux dans le coin de la boutique pour lui faire sa petite affaire. Le Joseph et sa Marie ont effectivement, parmi leur nombreuse marmaille, un petit attardé, rabougri, scrofuleux et déhanché prénommé Jésus. Pas un profil de superman mystique, ni même de pourfendeur de marchands du temple. Mais à force de ressasser ce qu'il croyait être le prétendu discours du soi-disant Jésus, on pouvait presque penser que c'était lui qui prêchait, et notre British trop curieux finit par persuader involontairement les populations, apparemment peu évoluées du secteur, qu'il était un prophète, un de plus. Elles le poussent à leur tête malgré lui. Les Romains en sont agacés, enchristent le malheureux et le crucifient. Si vous n'arrivez pas à trouver ce bouquin, ce n'est pas une raison pour vous précipiter dans la première salle qui propose «*La Dernière tentation du Christ*». Scorsese, lui, se prend au sérieux. Et il prend au sérieux le bêtisier évangélique. Il en a même tiré un «*peplum*» ennuyeux, ennuyeux, crucifiant d'ennui pendant presque trois heures d'horloge et sans aucun suspens. Que le débile, qui va claquer béatement sur son bois pour que «*ce qui est écrit se réalise*», fantasma pendant quelques minutes sur les deux ou trois filles avec qui il aurait bien aimé s'envoyer en l'air, à moins d'être de foutus refoulés, y a vraiment pas de quoi en faire un plat. Les archevêques gaulois seraient-ils à ce point refoulés? Il est bien loin pour eux l'heureux temps où l'évêché du Mans (si ma mémoire ne me joue pas un tour diabolique) était propriétaire et percevait un loyer d'un immeuble abritant un lupanar.

(1) Jacques Prévert, «*Souvenirs de famille ou l'ange garde chiourme*», «*Paroles*», éditions du Point du Jour, Paris 1946. Ce texte contient, en deux pages, un récit de la «*Passion*» qui mériterait d'être gravé sur tous les édifices portant le nom de Jacques Prévert.

(2) Michael Morcock, «*Voici l'homme*», éditions de l'Age d'homme, Lausanne. Ce bouquin a aussi été diffusé par la collection de poche *J'ai lu*.

Un bon point tout de même pour le cinéaste chistophile: en deux scènes répugnantes, il nous rappelle que le christianisme fut inventé par des sadiques.

Mais si vous aimez les bons films, allez donc voir ou revoir «*La Voie lactée*». A côté de Bunuel, Scorsese n'est qu'un nabot. Depuis son minable «*Taxi Driver*» (encore une histoire de pedzouille qui se croit «*abandonné par Dieu*»), on s'en doutait un peu.

Toutefois, dans cette affaire l'important n'est pas que vous y preniez votre pied ou que vous quittiez la salle avant la fin de la projection, chassé par l'ennui. Quoi qu'on pense du film, il est intolérable que des pressions aient été exercées pour le faire interdire. Nous sommes respectueux de la liberté des individus de penser et d'exprimer leur pensée qui, dans l'état actuel de la société, trouve sa place dans l'exercice - certes plus ou moins bancal - des libertés démocratiques. Chacun a le droit d'avoir ou ne de ne pas avoir le sens du sacré. Ce qui est intolérable c'est qu'au nom d'une définition cléricale de la tolérance on veuille nous imposer le respect d'un prétendu sacré, alors que nous pensons que le sacré est une pourriture de l'esprit humain dont l'espèce à intérêt à se débarrasser.

Chaque fois que la «*société civile*» baisse sa garde - or, actuellement, la pénétration des socio-calotins dans ce qu'il est convenu d'appeler «*la gauche*» nous a mis dans cette situation -, l'association de malfaitteurs constituée par les appareils cléricaux s'efforce d'y injecter des «*canons*» de la société religieuse. Pas étonnant qu'à propos de l'affaire Scorsese les cléricaux islamiques aient apporté leur soutien à Lustiger et à sa bande de malfrats (toutes tendances réconciliées). Si vous avez envie que l'éteignoir de la religion s'abaisse un peu plus, laissez-le donc obtenir que le catéchisme soit enseigné dans l'école publique, comme ils le réclament... innocemment dans la perspective de l'harmonisation des législations européennes.

En revanche, si vous êtes décidés à défendre votre liberté contre leur volonté d'hégémonie, n'oubliez jamais - et faites savoir autour de vous - que lorsqu'un cléricale parle d'amour, c'est qu'il prépare un mauvais coup de plus.

Marc PRÉVÔTEL.

CONGRÈS NATIONAL DE LA LIBRE PENSÉE: RÉSOLUTION GÉNÉRALE

«La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte».

La Libre Pensée s'apprête à commémorer le bicentenaire de la Révolution française. Elle entend ainsi marquer son indéfectible attachement aux conquêtes républicaines aujourd'hui menacées par la constitution d'une Europe cléricale édifiée conjointement par la hiérarchie catholique et les hommes politiques issus du catholicisme social. La conférence épiscopale réunie en automne 1987 devait, par la voix de l'évêque Vilnet, résumer ses objectifs en déclarant: «*L'heure semble venue de travailler avec d'autres à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité; les Eglises et les religions peuvent concourir à la formation de l'esprit public*». Or il existe encore un obstacle majeur à la réalisation de l'Europe concordataire: c'est la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qui, bien que datant du début du siècle, n'en est pas moins le produit de la Révolution française. C'est elle qui fonde la démocratie et la forme républicaine de l'Etat. Aujourd'hui, on assiste à une multiplication d'entretiens, concertations et autres colloques conviviaux qui, sous l'égide du parti cléricale, visent à forger un arsenal législatif, juridique, constitutionnel et culturel dessinant les contours de l'Europe de 1992. Ainsi voit-on des organisations invitées à participer aux côtés des différents gouvernements à cette Europe de l'Ancien Régime, quand dans le même temps, tous les systèmes de protection sociale sont mis à mal et qu'on substitue au principe du droit celui de la charité chrétienne qui permet de développer le travail précaire.

Au XVIIIème siècle, les peuples d'Europe observaient, attentifs, les développements de la Révolution française. Ils exprimaient leur adhésion à l'élaboration d'une société nouvelle qui rompait avec des siècles d'esclavage, qui proclamait que les hommes naissent libres et égaux en droit, qui inscrivait la liberté, l'égalité et la fraternité au fronton des monuments et les gravait dans la vie sociale.

En 1978, à la veille des premières élections au Parlement européen, la Fédération nationale de la Libre

Pensée, tout en réaffirmant sa vocation internationaliste, mettait en garde contre les dangers d'une Europe du capital et de l'obscurantisme qui opposait dans les faits la concurrence mercantile à l'avènement d'une communauté universelle, sociale et laïque.

Fidèle à ses principes, la Libre Pensée réunie en Congrès à Bourg-en-Bresse réaffirme la nécessité de défendre en toutes circonstances la liberté de conscience, la laïcité, des institutions républicaines, la démocratie et le progrès social.

La Libre Pensée réaffirme son indépendance à l'égard de tout parti ou pouvoir politique, son refus de tout dogmatisme, sa volonté de faire triompher l'idéal laïque et la liberté civique de chaque individu. Elle invite tous les républicains et les démocrates à s'associer à son combat contre le cléricisme, obstacle à l'émancipation de l'humanité.

CONGRÈS NATIONAL DE LA LIBRE PENSÉE...

Parmi les organisations qui ne capitulent pas et qui continuent le combat contre l'obscurantisme, pour la laïcité de l'école et de l'Etat, la Libre Pensée maintient haut et ferme le drapeau de la lutte contre les religions, sources d'asservissement. C'est avec plaisir que nous publions des extraits des résolutions adoptées par le congrès national de la Libre Pensée qui s'est tenu à Bourg-en-Bresse en août 1988.

MOTION LAÏQUE

Le congrès de Bourg-en-Bresse de la Libre Pensée réaffirme -son attachement indéfectible à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, des Eglises et de l'école, qui stipule dans son article 2: «*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*». La laïcité n'est ni un état d'esprit, ni une morale. La laïcité est d'une part une organisation de l'Etat qui garantit aux citoyens la liberté de conscience, et d'autre part une obligation individuelle au respect de la liberté de conscience de toute personne, en particulier l'enfant. La religion n'est qu'une affaire privée. A la veille de la célébration du bicentenaire de la grande Révolution française, le Congrès rappelle la filiation directe entre la loi du 3 Ventôse de l'An III et la loi de 1905. L'Eglise n'a jamais admis ce principe et n'a cessé de le combattre, trouvant appui en particulier dans les gouvernements successifs de la Vème République, depuis la loi Debré de 1959 en passant par les lois Faure, Guermeur, Haby, Savary, les circulaires et arrêtés de Monory et les lois de décentralisation.

Aujourd'hui, c'est le secrétaire de la conférence épiscopale catholique, l'évêque Vilnet, qui déclare: «*L'heure semble venue de travailler avec d'autres à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité; les Eglises et les religions peuvent concourir à la formation de l'esprit public*». Ceci confirme, s'il en était besoin, la volonté permanente de l'Eglise de revenir à la société d'Ancien Régime avec la complicité des plus hautes autorités de l'Etat et le consentement d'organisations qui se réclamaient traditionnellement de la laïcité.

L'actualité le confirme:

- Participation du ministre R. Dumas à la cérémonie de béatification de Philippine Duschene au nom du gouvernement et du peuple français.

- Mission confiée à l'Etat en Nouvelle-Calédonie à des représentants de cultes pris ès-qualité. Depuis Vichy il s'agit d'une première: la reconnaissance du rôle des forces spirituelles dans une activité de l'Etat.

- Présence de représentants des religions, pris ès-qualité, dans divers comités officiels: éthique, censure...

- Prosélytisme des Eglises à l'intérieur des établissements publics d'enseignement, sous couvert d'action éducative et charitable.

- La loi du 23 juillet 1987, loi sur le mécénat, permettant de déduire des impôts le denier du culte, donne ainsi aux Eglises un caractère d'utilité publique!

- L'Acte unique européen de 19-- risque d'aggraver cette dégradation, la France étant le seul pays de la communauté où il existe la séparation des Eglises et de l'Etat. (...).

Le Congrès:

s'adresse solennellement au nouveau gouvernement, au nouveau ministre de l'Education nationale, et leur demande de retirer immédiatement la circulaire promulguée par le gouvernement Chirac-Monory le 22 avril 1988 (circulaire n° 88-12, BO n°16 du 28 avril 1988), circulaire à tendance cléricale qui facilite l'implan-

tation d'aumôneries dans tous les établissements publics scolaires.

Il en est de même pour le décret Pasqua-Monory permettant aux conseils généraux et régionaux de financer la construction et non plus seulement le fonctionnement d'écoles confessionnelles, comme celui de Monory obligeant le recteur d'académie à demander à l'évêque l'autorisation préalable pour changer le jour de fermeture des écoles publiques dans son secteur..

«L'Anarcho-syndicaliste»

26 rue des Landes 44000 NANTES

CPAPP 63485

Organe de l'Union des anarcho-syndicalistes

Abonnement pour 10 numéros: 60fr.

Abonnement de soutien: 150fr.

A verser au CCP Casimir Joyeux-Bouillon n° 440 7 799 19 L

Imprimerie spéciale de l'*Anarcho-syndicaliste*

Secrétaire de rédaction: Joël BONNEMAISON

Directeur de la publication: A. HEBERT
